tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)

de Madame MARQUESUZAA et Monsieur SANCHIS-GAONACH, Conseillers

En présence de Monsieur AUBRY-OLLO, Rapporteur public

Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01) **DOSSIER N° 2202488** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Mme Sophie S. demande l'annulation de la décision implicite de rejet de son recours du 7 juillet 2022 tendant à l'enlèvement de la canalisation publique située sous la parcelle cadastrée section CW n°240.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S. Sophie	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	SELARL PHELIP & ASSOCIES

02) **DOSSIER N° 2202489** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Mme Sophie S. demande l'annulation de l'arrêté du maire de Bayonne n° DP 064 102 22 B0199 du 09 mai 2022 portant opposition à une déclaration préalable en vue de la construction d'un local de rangement et d'une cuisine d'été, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S. Sophie	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BAYONNE	

09 heures 00

03) **DOSSIER N° 2300152** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire M. François C. et autres demandent l'annulation des arrêtés en date des 25 juillet et 12 août 2022 délivrés par le Maire de Bayonne, accordant un permis de construire n° PC 064 102 21 B0142 et un permis de construire modificatif n° PCM 064 102 21 B0142 M01 à la SAS PI3A pour la construction d'un programme immobilier de 30 logements collectifs, ensemble de la décision de rejet implicite du recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C. François	Maître AROTCARENA Joana (Cour)
	Madame L. Chantal	Maître AROTCARENA Joana (Cour)
	Madame M. Monique	Maître AROTCARENA Joana (Cour)
	Monsieur P. Yannick	Maître AROTCARENA Joana (Cour)
	Madame P. Delphine	Maître AROTCARENA Joana (Cour)
	Monsieur V. Thibault	Maître AROTCARENA Joana (Cour)
	Madame B. Fabienne	Maître AROTCARENA Joana (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BAYONNE	
	SAS PI3A	SELARL ETCHE AVOCATS
	SCCV ZOKO SAINT ESPRIT	

04) **DOSSIER N° 2300200** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire M. André A. et autres demandent l'annulation de l'arrêté de permis de construire n° PC 064 102 21 B 0142 délivré le 25 juillet 2022, de l'arrêté de permis de construire modificatif n°1 n° PC 064 102 21 B0142M01 délivré le 12 août 2022 et de l'arrêté de permis de construire modificatif n° 2 n° PC 064 102 21 B0142 M02 délivré le 6 janvier 2023 par le maire de Bayonne à la Société PI 3A pour la construction d'un programme immobilier de 30 logements collectifs, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux née le 23 novembre 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. André	Maître MANDILE Dorothée
	Monsieur et Madame B. ET S. Andries et Anne-Laure	Maître MANDILE Dorothée
	Monsieur B. Julen	Maître MANDILE Dorothée
Défendeur	COMMUNE DE BAYONNE	
	SAS PI3A	SELARL ETCHE AVOCATS

09 heures 00

05) **DOSSIER N° 2301679** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH**

Titre de l'affaire M. Cédric S. demande l'annulation de l'arrêté n° DP 064 335 22P0181 en date du 10 novembre 2022 par lequel le maire de Lescar à autorisé M. Kevin Boyer l'installation d'un carport, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. Cédric	SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LESCAR	Maître CORBIER-LABASSE Romain
	Monsieur B. Kévin	Maître BEDOURET Elodie (Cour)

06) **DOSSIER N° 2302108** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH**

Titre de l'affaire Mme Alicia T.demande l'annulation de l'arrêté n° DP 064 102 23 B0063 du 15 février 2023 par lequel la commune de Bayonne s'est opposée à sa demande concernant des travaux internes à un appartement situé au 4 rue des Tonneliers, ensemble le rejet du recours administratif préalable obligatoire de la DRAC par arrêté du 12 juin 2023.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T. Alicia	Maître LAPLACE Mélanie (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BAYONNE	
	PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE	CABINET COUDRAY

07) **DOSSIER N° 2502577** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH**

Titre de l'affaire M. Gentjan A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025-304 pris par le préfet des Landes le 20 juin 2025 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, et fixant le pays de renvoi, avec interdiction de retour d'un an

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Gentjan	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

09 heures 00

08) **DOSSIER N° 2502578** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH**

Titre de l'affaire Mme Elona H. épouse A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025-303 pris par le préfet des Landes le 20 juin 2026 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, et fixant le pays de renvoi, avec interdiction de retour d'un an

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H.ÉPOUSE A. Elona	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

Arrêté le 05/11/2026

Le président du tribunal